



MON ORDRE et MOI

La lettre de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes



INVITATION



La présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes,
Madame Pascale MATHIEU,

vous convie à un événement en ligne

le mardi 22 mars 2022, de 9h à 13h, intitulé :

**"NUMÉRIQUE ET KINÉSITHÉRAPIE :
QUELLES AVANCÉES ? QUELS DÉFIS ?"**



Cet événement est organisé dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne*. Il a pour objectif de présenter les avantages de l'utilisation du numérique, que ce soit dans le cadre de la formation des professionnels de santé, des avancées déployées suite à la crise sanitaire en France ou en Europe (contact tracing, application Tous Anti COVID, e-CPS, télésoin, etc.), mais également de présenter des innovations développées pour faciliter la pratique de la kinésithérapie grâce à l'utilisation du numérique (objets connectés, casque de réalité virtuelle, exosquelettes, etc.).

Il vise enfin à détailler les initiatives politiques et réglementaires européennes et françaises en cours concernant la numérisation de la santé.

#CNOMKPFUE



*Cet événement n'est pas organisé par le Gouvernement français. Il est cependant autorisé par celui-ci à utiliser l'emblème de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Vers un cadre commun européen de formation pour les kinésithérapeute



Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a organisé le 2 février dernier une conférence en ligne portant sur la possibilité de création d'un cadre commun européen de formation pour la profession. L'organisation de cet événement a bénéficié d'une labellisation de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE).

[En savoir plus](#)

Cotisations 2022

Vous avez jusqu'au 31 mars pour payer votre cotisation.
Pour le faire directement en ligne [rendez-vous ici](#).

Vous trouverez les différents montants en fonction de votre statut ainsi que les détails sur les exonérations possible dans la rubrique "[A quoi sert votre cotisation](#)".

Les actualités

Nouvelles mesures sur le port du masque depuis le lundi 14 mars : les kinésithérapeutes peuvent l'imposer à leurs patients

Le Gouvernement a communiqué sur [les mesures entrées en vigueur le 14 mars](#). Dans un message du 15 mars, la Direction générale de la santé confirme que le masque est requis, selon des modalités adaptées, sur décision du responsable de la structure notamment dans les cabinets de masso-kinésithérapie.



[Pour consulter le DGS-urgent, cliquez ici](#)



Plus d'informations sur le DPC

L'année 2022 représente la dernière année du parcours Développement Professionnel Continu 2019-2022.

- ➔ [Qu'est-ce-que l'obligation DPC ?](#)
- ➔ [Comment est-elle objectivée ?](#)

[En savoir plus](#)

Appel à projet 2022

Le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes poursuit son soutien au développement de la recherche scientifique en kinésithérapie et reconduit l'enveloppe de 60 000 euros destinée au financement d'un projet de recherche.



[Pour savoir comment se porter candidat et en savoir plus, cliquez ici](#)



Mon espace santé : un nouveau service pour gérer sa santé

Pour permettre à chacun d'avoir au même endroit l'ensemble de ses données, dans un espace 100 % sécurisé, le ministère des Solidarités et de la Santé et l'Assurance Maladie ont créé Mon espace santé.

[En savoir plus](#)

FAQ - COVID-19 :

Notre FAQ a été mise à jour.

- ➔ Rappel vaccinal, réalisation des tests, prise en charge des patients, etc.
- Nous répondons à vos questions.

[En savoir plus](#)



Vidéo

Retrouvez les moments forts de la conférence en ligne " PFUE - Vers un cadre commun européen de formation pour les kinésithérapeutes - physiothérapeutes " en cliquant sur la vidéo ci-dessous :



Facebook Twitter LinkedIn

Copyright © 2022 Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, Tous droits réservés.
Vous recevez cette newsletter parce que vous êtes inscrit(e) à l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes.

Vous pouvez [mettre à jour vos préférences](#) ou [vous désinscrire](#).